

## ANNEXE 2

# PUBLICITE DE L'ENQUETE

### Sommaire

- Avis de mise à enquête du Préfet du Gard en date du 22/07/2020
- Parution Midi Libre du 25/07/2020
- Parution Midi Libre du 15/08/2020
- Parution La Marseillaise du 24 au 30/07/2020
- Parution La Marseillaise du 7 au 20/08/2020
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2) affiché à l'entrée du chemin menant à la Croix de Fer (Jardins en Cèze)
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2) affiché à l'entrée du Service Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération à Saint Nazaire
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2) affiché dans les Services Techniques de la mairie de Bagnols sur Cèze
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2) affiché à l'entrée des bureaux de la Mairie de Bagnols sur Cèze
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2) affiché à l'annexe des Service à la population de la Mairie de Bagnols sur Cèze
- Affiche d'avis de mise à enquête publique (format A2) affiché à l'entrée des bureaux de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien



Préfet du Gard

## AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES (Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GARD RHODANIEN

Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de  
la  
Santé Publique, du champ captant dit « de la Croix de  
Fer »

(« Forages FI et F3 de la Croix de Fer ») situé sur le  
territoire de la commune de BAGNOLS SUR CEZE et  
destiné à contribuer à la desserte en eau destinée à  
la consommation humaine de ladite commune

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du champ captant dit « de la Croix de Fer » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, aux Services Techniques (53, Avenue de l'Hermitage-ZAC de Berret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE, du lundi 10 août 2020 à 9 h au vendredi 11 septembre 2020 à 17 h.

Toutes informations pourront être obtenues auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien 1717, route d'AVIGNON-30200 BAGNOLS SUR CEZE.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

- aux Services Techniques (53 Avenue de l'Hermitage-ZAC de Berret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE, e sur le site INTERNET de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien : <https://www.gardrhodanien.fr/environnement-etdechets/eau-et-assainissement/eau-potable/>; • sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard •

>

<http://www.gard.gouv.fr/Politiquespubliques/Environnement/Captages-d-eau-destinee-a-laconsommation-humaine;>

- depuis un poste informatique mis à la disposition du public :
  - > à la préfecture du Gard, 1 rue Guillemette, 30000 NÎMES, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 17 h.

Pour des informations complémentaires, il pourra être utilisé le courriel de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien .

[agglodeleau@gardrhodanien.fr](mailto:agglodeleau@gardrhodanien.fr). Le numéro de téléphone de cette communauté d'agglomération est : 04.66.90.58.00.

Pendant toute cette même période, chaque intéressé pourra noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture des Services Techniques (53 Avenue de l'Hermitage-ZAC de Berret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE.

Par ailleurs, les observations du public pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (1717 route d'Avignon 30200 BAGNOL SUR CEZE). Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique suivante : [enquete.forages.bagnols@gardrhodanien.fr](mailto:enquete.forages.bagnols@gardrhodanien.fr).

Monsieur Jean-François CAVANA, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, se tiendra à la disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations aux Services Techniques (53 Avenue de l'Hermitage-ZAC de Berret) de la

**Mairie de BAGNOLS SUR CEZE :o le lundi 10**

**août 2020 de 9 h à 12 h, • le mardi 18 août**

**2020 de 9 h 11 à 12 h • et le vendredi 11**

**septembre 2020 de 14 h à 17 h.**

L'arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes publiques sera notamment affiché sur les panneaux d'affichage officiels situés à l'extérieur de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE (place Auguste Mallet) et de ses locaux annexes et de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (dans ses implantations de BAGNOLS SUR CEZE et de SAINT NAZAIRE).

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de ces enquêtes publiques en Mairie de BAGNOLS SUR CEZE (Mairie de BAGNOLS SUR CEZE-Place Auguste Mallet30200 BAGNOLS SUR CEZE) ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, dont le siège est 6, rue du Mail à NÎMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir auprès de la préfecture du Gard communication du dossier d'enquêtes, dès la publication de l'arrêté d'ouverture des enquêtes publiques et, à l'issue de celles-ci, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

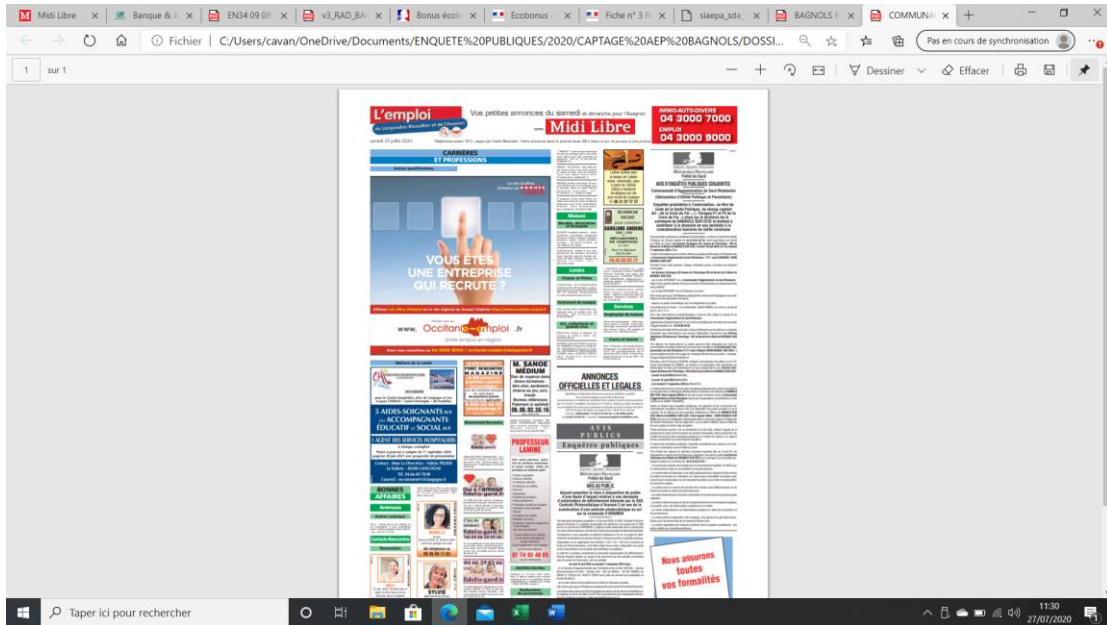
A l'issue des enquêtes publiques, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le Préfet du Gard.

Pour limiter les risques en période d'urgence sanitaire liée au Covid-19, les dispositions ci-après seront prises pour organiser l'accueil du public aux Services

Techniques de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE pour participer aux enquêtes publiques portant sur le champ dit « de la Croix de

Fer» .

- Un protocole sanitaire sera rédigé par le commissaire enquêteur et affiché par la mairie dans la salle de consultation et de permanence..
- La mairie mettra à disposition une salle appropriée pour réguler les flux entrant et sortant et fournira un ordinateur sur lequel sera consultable le dossier avec comme seul manipulateur le commissaire enquêteur pour éviter la manipulation du dossier en papier.
- La mairie sera en mesure de prendre des rendez-vous téléphoniques en les fixant en priorité au début des permanences.
- La mairie désinfectera le local de consultation et de permanence avant et après utilisation.
- La mairie mettra en place un écran transparent entre le commissaire enquêteur et le public, plus une distanciation supérieure à un mètre. ● La mairie matérialisera une distanciation physique en salle de consultation et de permanence.
- La mairie mettra à disposition des masques, des gants et du gel hydro alcooliques pour les personnes qui en seraient dépourvues.
- La mairie respectera les mesures barrières dans la gestion quotidienne des actes relatifs aux enquêtes publiques.



Parution avis d'enquête Midi Libre du 25/07/2020

Midi Libre
Samedi 15 août 2020
04 3000 7000

**MARCHÉS PUBLICS**

**MAPA < 90 K€**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**  
Commune de Caissargues

Maire de CAISSARGUES Olivier FABREGOUL - Maire  
16 rue de la Soulelado 30132 CAISSARGUES Tél : 04 66 38 11 58  
mél : mairie.caissargues@wanadoo.fr  
web : http://www.mairie-caissargues.fr

L'avis implique un marché public

**POSE DE CLÔTURES AU COMPLEXE SPORTIF JEAN-PHILIPPE LAMOUR**

Référence acheteur : 2020 CAIS 0005  
Type de marché : Fouritures  
Procédure : Procédure adaptée  
Code NUTS : FRU12

**Lieu de livraison :** Complexe Sportif Jean-Philippe LAMOUR 30132 CAISSARGUES

**Durée :** 4 mois

**Description :** Pose de clôtures sur le terrain de football d'honneur et le mini-terrain d'entraînement. Attribution d'un marché unique.

**Classification CPV :** Principale : 34028200 - Clôtures  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Valeur estimée hors TVA : 55 000,00 euros

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

**Début des offres :** 21/08/20 à 12:00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES, 10 avenue Focheries, CS 88010, 30941 Nîmes - Cedex 09, Tél : 04 66 97 97 91, Fax : 04 66 97 97 96, [recours@tribunal-administratif-nimes.fr](mailto:recours@tribunal-administratif-nimes.fr)

**Enquêtes publiques**

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Préfet du Gard

**AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES**  
Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien  
(Déclaration d'Utilité Publique et Parcelaire)

Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du champ captant dit « de la Croix de Fer » (« Forages F1 et F3 de la Croix de Fer ») situé sur le territoire de la commune de BAGNOLS SUR CEZE et destiné à contribuer à la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite commune

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du champ captant dit « de la Croix de Fer » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, aux Services Techniques (S3, Avenue de l'Hermitage - ZAC de Beret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE, du lundi 10 août 2020 à 9 h au vendredi 11 septembre 2020 à 17 h.

Toutes informations pourront être obtenues auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien - 1717, route d'AVIGNON - 30200 BAGNOLS SUR CEZE.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

- aux Services Techniques (S3 Avenue de l'Hermitage-ZAC de Beret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE,
- sur le site INTERNET de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien : <https://www.gardrhodanien.fr/environnement-et-déchets/eau-et-assainissement/eau-potable/>;
- sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard : <http://www.gard.gouv.fr/Portails-publiques/Environnement/Captages-d-eau-desserte-a-la-consommation-humaine>

depuis un poste informatique mis à la disposition du public : à la préfecture du Gard, 1 rue Guillemette, 30000 NÎMES, du lundi au vendredi

**04 3000 7000**

**L'immobilier** Parution **mardi, jeudi, dimanche**

**Bonne affaires** 7 jours consécutifs **dans votre quotidien**

**L'automobile** Parution **lundi, mercredi, vendredi**

**Rédigez votre petite annonce**

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Parution avis d'enquête Midi Libre du 15/08/2020



Parution avis d'enquête dans La Marseillaise du 24 au 30/07/2020





Parution avis d'enquête dans La Marseillaise du 7 au 20/08/2020

Avis d'enquête affiché à l'entrée du site de la Croix de fer (Jardins en Cèze)  
(24/07/2020)









Avis d'enquête affiché à l'entrée du Service Eau et Assainissement de la  
Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien à Saint Nazaire (24/07/2020)



Avis d'enquête affiché à l'entrée des Services Techniques de la mairie de Bagnols sur Cèze (24/07/2020)





# AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

(Déclaration d'Utilité Publique et Parcellaire)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN

Enquêtes préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du champ captant dit « de la Croix de Fer » (« Forages F1 et F3 de la Croix de Fer ») situé sur le territoire de la commune de BAGNOLS SUR CEZE et destiné à contribuer à la desserte en eau destinée à la consommation humaine de ladite commune

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du champ captant dit « de la Croix de Fer » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard, aux Services Techniques (35 Avenue de l'Herminette - ZAC de Barret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE, du lundi 18 août 2020 à 9 h, au vendredi 11 septembre 2020 à 17 h.

Toutes informations peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien 1717 route d'AVIGNON-30200 BAGNOLS SUR CEZE.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

- aux Services Techniques (35 Avenue de l'Herminette - ZAC de Barret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE,
- sur le site INTERNET de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien : <https://www.gardrhodanien.fr/communaute-et-dochets/avis-d-agglomeration-conjointes>,
- sur le site INTERNET de la Préfecture du Gard
- <http://www.gard.gouv.fr/avis-d-enquetes-publiques> En complément Carnets d'avis destinés à la consommation humaine,
- devant un point d'information mis à la disposition du public ;
- à la Préfecture du Gard, 1 rue Daubenton, 30000 NIMES, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Pour des informations complémentaires, il pourra être utilisé le contact de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien : [regulation@gardrhodanien.fr](mailto:regulation@gardrhodanien.fr). Le numéro de téléphone de cette communauté d'agglomération est : 04.66.90.98.00.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture des Services Techniques (35 Avenue de l'Herminette - ZAC de Barret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE.

Par ailleurs, les observations du public pourront être admises par écrit au commissaire enquêteur pendant la durée des enquêtes à la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (1717 route d'Avignon 30200 Bagnols-sur-Cèze). Il pourra également être fait usage de l'adresse électronique suivante : [avis@gardrhodanien.fr](mailto:avis@gardrhodanien.fr).

Monsieur Jean-François CAVANA, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, se tient à la disposition des intéressés qui désirent lui faire part d'éventuels de leurs observations aux Services Techniques (35 Avenue de l'Herminette - ZAC de Barret) de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE :

- le lundi 18 août 2020 de 9 h à 12 h,
- le mardi 19 août 2020 de 9 h à 12 h,
- et le vendredi 11 septembre 2020 de 14 h à 17 h.

L'avis professionnel d'avis des enquêtes publiques sera notamment affiché sur les panneaux d'affichage officiels situés à l'intérieur de la Mairie de B.A. CROUX SUR CEZE (place Auguste Mallet) et de ses locaux annexes et de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien (dans ses implantations de BAGNOLS SUR CEZE et de SAINT NAJAIRE).

Après la clôture des enquêtes publiques, les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public pendant un ou à compter de la clôture de ces enquêtes publiques en Mairie de BAGNOLS SUR CEZE (Mairie de BAGNOLS SUR CEZE - Place Auguste Mallet 30200 BAGNOLS SUR CEZE) ainsi qu'à la Délégation Départementale du Gard de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, dont le siège est 5, rue de Mail à NIMES, dans le délai de 45 jours après la clôture des enquêtes.

Toutes personnes peuvent, sur sa demande et à son frais, obtenir auprès de la Préfecture du Gard communication de dossier d'enquêtes, dès la publication de l'avis d'ouverture des enquêtes publiques et, à l'issue de l'affichage, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

A l'issue des enquêtes publiques, l'avis est communiqué pour avis sur la demande d'autorisation au Préfet du Gard.

Pour toutes les étapes en matière d'enquêtes publiques, tels que l'avis d'avis, les dispositions ci-dessus sont prises pour engager l'avis de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien aux Services Techniques de la Mairie de BAGNOLS SUR CEZE, pour participer aux enquêtes publiques portant sur le champ dit « de la Croix de Fer » :

- La mairie mettra à disposition une salle adaptée pour recevoir les avis relatifs au contenu et à la forme de consultation et de participation.
- La mairie mettra à disposition une salle adaptée pour recevoir les avis relatifs au contenu et à la forme de consultation et de participation.
- La mairie mettra en mesure de prendre des mesures d'accompagnement en matière de consultation et de participation des citoyens.
- La mairie mettra à disposition des documents relatifs à la consultation et de participation.
- La mairie mettra en place un dossier d'accompagnement en matière de consultation et de participation.
- La mairie mettra à disposition une salle de consultation et de participation.
- La mairie mettra à disposition des documents, des plans et de graphes nécessaires pour les personnes qui en ont besoin.
- La mairie mettra à disposition des documents relatifs à la consultation et de participation.
- La mairie mettra à disposition des documents relatifs à la consultation et de participation.



Avis d'enquête affiché à l'entrée à l'entrée des bureaux de la Mairie de Bagnols sur Cèze (24/07/2020)







Avis d'enquête affiché à l'entrée des bureaux de l'annexe des Service à la population de la Mairie de Bagnols sur Cèze (24/07/2020)







Avis d'enquête affiché à l'entrée des bureaux de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien (24/07/2020)

